



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des finances

sur le préavis municipal N° 2018 - 10 relatif aux
comptes de l'exercice 2017

Commission composée de :			Séances
Mesdames	Cheseaux	Martine	5
	Crausaz	Virginie	5
Messieurs	Bacca	Marcel-Jacques	5
	Badan	Patrice	5
	Borel	Bernard	3
	Jotterand	Jean-Paul (président)	5
	Mariano	Claudio	5

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CoFin) s'est réunie à 5 reprises pour étudier les comptes, dont une séance commune avec la Municipalité, le Boursier et la commission de gestion et deux en présence de Monsieur Frédéric Borloz, Syndic et responsable des finances. Nous remercions vivement tous les intervenants pour leur disponibilité et les informations fournies.

1. Généralités

Les comptes 2017 présentent un résultat positif pour la 13^e année consécutive. Ils font ressortir un total des recettes de CHF 49'363'978.12 pour des dépenses de CHF 48'870'720.07, soit un bénéfice net de CHF 493'258.05.

Après déduction des prélèvements sur les fonds de réserve, du gain comptable des estimations fiscales et diverses imputations internes, les recettes réelles se sont élevées à CHF 45'422'638.- alors que les dépenses hors amortissements, imputations internes et attributions aux fonds de réserve se montent à CHF 39'507'129.-.

La marge d'autofinancement est donc de CHF 5'915'509.-, que l'on peut qualifier de moyenne selon les critères communaux en vigueur, alors que le budget prévoyait seulement CHF 521'720.-. Cet écart provient principalement d'une augmentation des recettes d'environ 15 % dont les principaux éléments sont les suivants :

- des rentrées fiscales meilleures que prévues, en particulier pour l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales (+ CHF 1'075'000.-), les droits de mutation (+ CHF 508'200.-) et l'impôt sur les gains immobiliers (+ CHF 429'200.-). En revanche, l'impôt à la source n'a pas atteint le budget (- CHF

265'300.-). Sur ce dernier point, il semble qu'il n'y a pas eu de perte d'emplois, mais un problème de répartition au niveau de l'Etat. Une correction devrait intervenir, qui sera imputée sur les comptes 2018

- des gains comptables découlant de la vente de terrains pour CHF 1'195'580.- alors que rien n'était prévu au budget
- des taxes de raccordement et d'utilisation largement supérieures aux prévisions (+ CHF 1'037'400.-)

Les charges réelles sont bien maîtrisées et dépassent le budget d'environ 1%. La raison du dépassement incombe à la facture sociale, sous-estimée d'environ CHF 500'000.-.

L'endettement brut au 31.12.2017 s'élève à CHF 60'920'926.- contre CHF 63'000'325.- au 31.12.2016, soit une diminution de CHF 2'079'399.-. En terme de dette par habitant, cela représente CHF 6'003.- contre CHF 6'468.- fin 2016. Relevons qu'une partie de la baisse de la dette par habitant résulte de la nouvelle manière de calculer la population résidente permanente. Avec l'ancienne méthode, la dette par habitant serait de CHF 6'179.-.

Signalons encore qu'il n'y a plus de dette nette depuis 2014.

Les cautionnements solidaires à fin décembre 2017 se montent à CHF 6'242'272.-, en diminution de CHF 164'976.- par rapport à fin 2016.

Pour rappel, le plafond d'endettement et cautionnement décidé par le Conseil en début de législature 2016 – 2021 se monte à 100 millions. Mais plusieurs investissements importants ont déjà été votés et d'autres projets indispensables ou désirés sont à venir. Il s'agira donc d'être vigilants et de faire des choix pour maîtriser la dette.

2. Examen détaillé des comptes

La CoFin a procédé à un examen approfondi des diverses positions des comptes de charges et revenus, ainsi que du bilan, en analysant tout particulièrement les écarts entre le budget et les comptes et en en demandant la justification. Le document remis au Conseil par la Municipalité comporte déjà une série de commentaires en relation avec des comptes particuliers, mais nous souhaitons encore relever les éléments suivants :

Nouveau logiciel pour les salaires

Suite à l'introduction d'un nouveau logiciel le 1.1.2016, la comparaison directe des charges sociales entre le budget 2017 (établi avec un compte charges sociales imputées) et les comptes (nouveaux numéros pour les diverses charges sociales) n'est plus possible. Cela a une influence particulière sur le compte 110 Administration, qui enregistrait la totalité des charges sociales communales (et en recettes les charges sociales imputées). Par contre, le tableau des charges par nature permet toujours, au compte 30, de comparer les charges sociales comme d'habitude

Compte 190.3111.00 et .10

Le budget 2017 incluait un montant de CHF 40'000.- pour le solde GED (gestion électronique des documents). Ce projet ayant pris du retard, diverses provisions pour le matériel et les logiciels ont été constituées en 2017 et avant. Elles se montent au total à CHF 133'000.- au 31.12.2017.

Compte 369.4231.10 Correction locations immeuble Novassalles

Comme demandé dans notre rapport de l'an dernier, les loyers complémentaires à payer par l'exploitant des cinémas ont été intégrés dans les comptes 2017. La CoFin a pu examiner la convention réglant cette question et le décompte des sommes dues et validées au 31.12.2017.

Nous avons constaté une différence de l'ordre de CHF 17'000.- entre l'écriture figurant dans le compte et le montant plus élevé validé par Cinérive. En raison du délai imposé pour le dépôt du rapport, nous n'avons pas eu le temps d'en trouver la raison. Des pièces complémentaires ont été demandées.

La CoFin suit l'affaire et demandera, le cas échéant, une correction à intégrer dans les comptes 2018.

Des démarches sont en cours pour que ces loyers complémentaires soient déposés à bref délai sur un compte bancaire ne pouvant être utilisé qu'avec la signature de la commune.

Relevons aussi, au sujet de l'immeuble Novassalles, que nous sommes dans l'attente des décomptes de chauffage. Ces documents ont été demandés mais il semble qu'ils ne sont pas encore disponibles.

Groupe 450 Ordures ménagères et déchetterie

L'organe de révision relève, comme l'an dernier, que les taxes affectées liées au traitement des ordures ménagères et à la déchetterie ne couvrent pas la quotité des charges fixée par la loi. La CoFin a demandé l'an dernier une ventilation analytique des coûts de l'ensemble des déchets car les charges indiquées dans les comptes comprennent aussi celles des déchets non urbains, qui sont à couvrir par l'impôt. Nous attendons toujours cette ventilation, qui devrait permettre de montrer que nous respectons la loi.

Estimation fiscale des immeubles

Suite à une erreur lors de l'impression du rapport de gestion, le chiffre de CHF 16'514'520.- figurant en page 173 doit être remplacé par CHF 48'456'840.-, qui est le total du patrimoine financier des immeubles énumérés sur les pages 167 à 173 (CHF 48'729'720.- au 31.12.2016).

Pour la bonne forme, mentionnons aussi que le compte 200.4242.00 Gains comptables sur immeubles comprend CHF 7'000.- qui auraient dû figurer dans le compte 200.4242.10 Gains comptables sur immeubles (EF) . Mais cela n'a pas d'influence sur le résultat.

Tableau « Etat des investissements, des préavis et des amortissements »

On constate en fin de liste un investissement 2017 de CHF 111'000.- avec libellé Rue Margencel sans qu'il y ait de numéro de préavis. Il s'agit des premiers frais routiers et alimentation d'eau pour la liaison entre les giratoires Frédéric Rouge +

Margencel et pour le projet immobilier Margencel. En fin de chantier, ces frais seront répartis dans les préavis respectifs.

3. Amortissements complémentaires et attribution aux fonds de réserve

Lorsque les comptes le permettent, la Municipalité procède à des attributions aux fonds de réserve et/ou à des amortissements complémentaires.

Pour l'exercice 2017, divers fonds de réserve ont été augmentés de CHF 2'962'248.- et des amortissements complémentaires pour un montant de CHF 1'392'096.10 ont été réalisés. Le détail figure en page 80 du rapport de gestion.

Les motivations et choix de ces attributions sont identiques à la politique suivie ces dernières années.

4. Associations intercommunales

Conformément à l'art. 39 du Règlement du Conseil communal, la CoFin a pris connaissance des comptes et rapports de gestion des associations intercommunales dont Aigle est partenaire. Par contre, la CoFin n'a pas vu ceux des sociétés commerciales, associations et fondations auxquelles notre commune est intéressée, les éléments n'étant pas encore disponibles.

5. Conclusion

La CoFin accepte les comptes de la bourse communale et le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'exercice 2017 tels que présentés avec les attributions aux fonds de réserve et les amortissements proposés.

De plus, la CoFin souhaite vous faire part du résultat de l'audit des comptes annuels effectué par la fiduciaire Intermandat SA, à savoir :

- la comptabilité communale est tenue avec ordre et précision ; nous n'avons pas de différence à signaler
- la justification des postes du Bilan a démontré que celui-ci était régulièrement établi
- les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction
- les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 sont régulièrement appliquées

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous demande de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le rapport de gestion et extrait des comptes 2017
Ouï le rapport de la Commission des finances
Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- a) d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 tels que présentés ;
- b) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la Commission des finances
Le président :



Jean-Paul Jotterand

Aigle, le 17 juin 2018

